



Fiche d'information

Date: 8 mai 2024

Initiative sur les soins infirmiers : Monitoring national du personnel soignant

Le Monitoring national du personnel soignant est une mesure importante de la deuxième étape de mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers. Avec ce nouvel outil, l'impact des mesures prises dans le cadre de l'initiative est évalué régulièrement et à long terme. La Confédération, les cantons et les employeurs disposent ainsi d'un instrument de pilotage concret, qui présente de manière transparente et détaillée la situation dans les différents domaines de soins ainsi que leur évolution.

Les membres de la plate-forme Personnel de santé (associations d'employeurs et d'employés), les institutions de formation dans le domaine des soins, l'Observatoire suisse de la santé (Obsan) et plusieurs experts de différents domaines (management, formation, recherche, monitoring de données) ont participé à l'élaboration d'une base de planification¹ pour ce nouveau Monitoring.

- La base de planification définit, sur la base des objectifs de l'initiative sur les soins infirmiers, quatre domaines d'observation : « Importance des soins infirmiers dans les soins de santé », « Formation et affectation des soignants à leurs compétences », « Conditions de travail du personnel soignant », « Accès et qualité des soins ».
- La base de planification présente une sélection d'indicateurs à utiliser dans le cadre du Monitoring et les place dans un modèle d'impact. Durant ces travaux, la priorité a été systématiquement mise sur le recours aux données et études existantes. Ceci permettra d'éviter autant que possible des collectes de données supplémentaires.

Indicateurs disponibles au 1er juillet 2024

Sur la base de la planification, le Monitoring a été développé ensuite par l'Observatoire suisse de la santé (Obsan) sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS). Sur les 33 indicateurs clés retenus, 24 sont disponibles dès le 1er juillet 2024 (voir tableau ci-dessous). Une dizaine

¹Le rapport final de la base de planification pour la mise en place d'un "monitorage des soins" est disponible sur le site web : bag.admin.ch > Professions de la santé > Professions de la santé de niveau tertiaire > Mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers > Monitoring national du personnel soignant > Documents

d'indicateurs sont provisoirement non inclus dans le monitoring, principalement pour des raisons de disponibilité et de qualité des données. Les indicateurs restants seront progressivement développés et intégrés au système d'indicateurs.

Les indicateurs collectés seront publiés sur un site Internet de l'Obsan à partir du 1er juillet 2024 (date prévue pour l'entrée en vigueur de la première étape de la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers) et mis à jour régulièrement. En outre, il est prévu de publier à intervalles réguliers un bulletin de l'Obsan contenant des informations et des analyses complémentaires.

Domaine d'observation	Indicateur
Importance des soins infirmiers dans les soins de santé	Places vacantes Dépenses pour le personnel soignant
Formation et déploiement du personnel sur la base de leurs compétences	Diplômes Nombre de personnes en formation Trajectoires de formation Préparation à la réalité du travail Effectif et densité en personnel soignant Personnel avec un diplôme étranger Entrées et sorties de personnel infirmier étranger Ratio nurse-to-patient Grade-Mix
Conditions de travail du personnel soignant	Situation professionnelle Travail temporaire Quête d'emploi Taux de rotation Salaire Santé du personnel soignant Satisfaction au travail Qualité de l'environnement de travail Charge subjective du personnel soignant Absences pour cause de maladie/accident
Accès et qualité des soins	Qualité des soins du point de vue des soignants Qualité des soins du point de vue des patients